

LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le budget primitif est voté au plus tard au mois d'avril de l'année en cours. Il s'agit d'un document prévisionnel synthétisant les choix politiques des élus, ainsi que d'autres éléments non maîtrisables (dotations de l'Etat, subventions à venir, évolutions de certaines dépenses...). Ce budget primitif est obligatoirement à l'équilibre : les élus opèrent un ajustement des dépenses en fonction des recettes envisagées.

BULLETIN

Bulletin Municipal de Lesches
n° 2021/01
Juin 2021



Comprendre le budget communal

EXECUTION DU BUDGET

L'exécution du budget communal suit un cheminement propre à la comptabilité publique, avec un principe de base qui est la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Le maire, ordonnateur de la commune, prescrit l'exécution des dépenses. En parallèle, le comptable du Trésor Public contrôle et effectue les opérations : c'est un agent de l'Etat.

Il est le seul à pouvoir opérer sur les fonds publics. Lesches recourt au Comptable Public de Chelles.

Le budget est soumis aux délibérations du Conseil Municipal et au contrôle de légalité de la Préfecture de Melun. Ce formalisme a pour but de protéger les deniers publics.



EDITO

Ce mois de juin annonce enfin de nouvelles étapes pour le déconfinement et c'est tant mieux !

Le couvre-feu est décalé à 23 heures, les cafés et restaurants peuvent à nouveau nous accueillir, les établissements sportifs et de loisirs rouvrent peu à peu... Cet assouplissement rime avec la possibilité de retrouver une vie sociale ! Même si la prudence reste de mise.

Dans ce contexte si particulier qui dure depuis plus d'un an, vos agents publics locaux ont tenu les engagements liés à leur fonction. Les services municipaux techniques et administratifs, les enseignantes, l'équipe du périscolaire soutenus par la nouvelle équipe municipale, sans oublier la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) ont oeuvré au quotidien au service de l'intérêt général.

En avril dernier, le Conseil Municipal a adopté le budget. Malgré de fortes contraintes, il nous permettra d'engager et de réaliser plusieurs projets, tout en maintenant des services de qualité.

Dans le haut du village, au promontoire de Montigny, la valorisation de notre environnement rural se poursuit avec la pose d'une table d'orientation. Financée par la CAMG, elle permet aux nombreux promeneurs d'appréhender les éléments structurants du panorama qui s'offre à leurs yeux. Dans le bas du village, la transformation en espace vert de l'ancienne place du château d'eau est appréciée de tous. Clin d'oeil historique : quatre pieds de vigne y ont été plantés, en mémoire du « chemin des Vignes » aujourd'hui renommé rue François Delachapelle.

Fin mai, les enfants du Conseil des Jeunes, privés de réunions depuis de nombreux mois, se sont retrouvés pour l'inauguration de l'accrobranche à l'Ile de loisirs de Jablines-Annet. Ils ont également retrouvé le plaisir de s'occuper du jardin partagé avec un double objectif : préparer les futures récoltes de bons légumes d'été et, surtout, faire pousser les citrouilles qui décoreront la commune lors de la fête d'Halloween.

D'ici là, et surtout avant vos prochaines vacances d'été, vous allez être appelés aux urnes pour les élections régionales et départementales. Les 20 et 27 juin, vos bureaux de vote seront installés dans la salle du conseil de la mairie. Un protocole sanitaire strict sera assuré, de manière à garantir aux électeurs comme aux assesseurs les meilleures conditions d'accueil.

Je vous souhaite un très bel été à tous.

Christine Gebert

Maire de Lesches



COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL



BUDGET COMMUNAL

La comptabilité publique oblige chaque commune à établir son budget. Ce dernier reprend l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif, qui énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. En cours d'année, des décisions modificatives peuvent être nécessaires afin d'ajuster les dépenses et les recettes.

La structure d'un budget comporte deux parties, la section de fonctionnement et la section d'investissement.

BUDGET DE LESCHES 2021

Le budget 2021 de la commune a été voté le 6 Avril dernier et retrace les prévisions de recettes et de dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget d'investissement a été voté avec reprise du résultat excédentaire 2020 d'un montant de 205 553,39 €.

Pour l'année 2021 les taux de référence communaux seront maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation résidence secondaire : 16,08 %
- Taxe Foncière (bâti) : 49,60 %
(31,60% part communale + 18% part départementale)
- Taxe Foncière (non bâti) : 74,82%

Section de fonctionnement

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, personnel, gestion courante...
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir : loyers, dotations de l'État, impôts et taxes...
- Il s'agit notamment du produit des impôts locaux et de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Section d'investissement

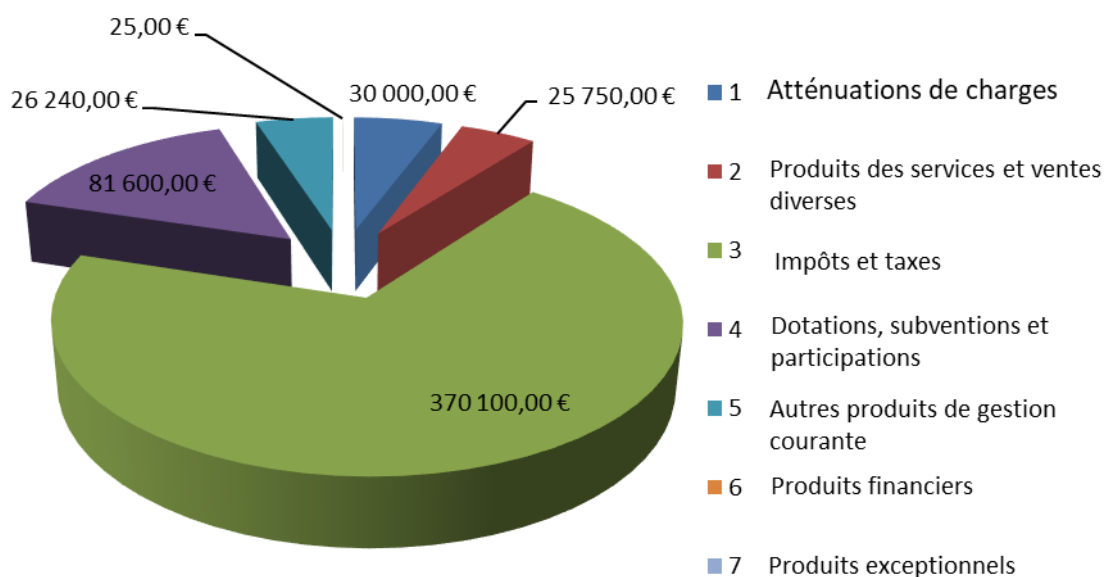
- En dépenses : le remboursement de la dette et les travaux en cours...
- En recettes : les emprunts et les subventions de l'État...

LE BUDGET PREVISIONNEL

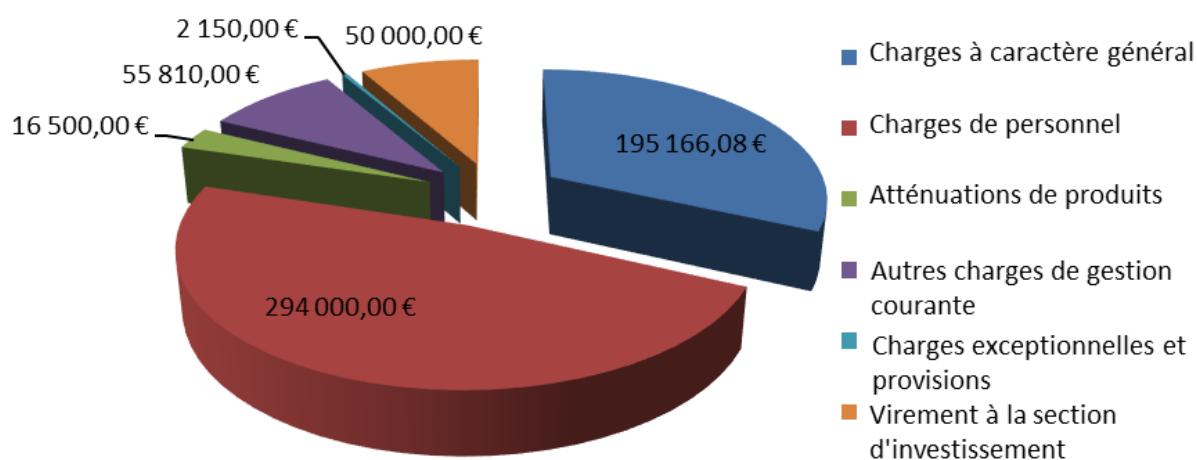
Les perspectives pour l'année 2021

Le budget primitif 2021 pour la section de fonctionnement s'élève à 613 626,08 € en équilibre pour les recettes et les dépenses.

Recettes de fonctionnement

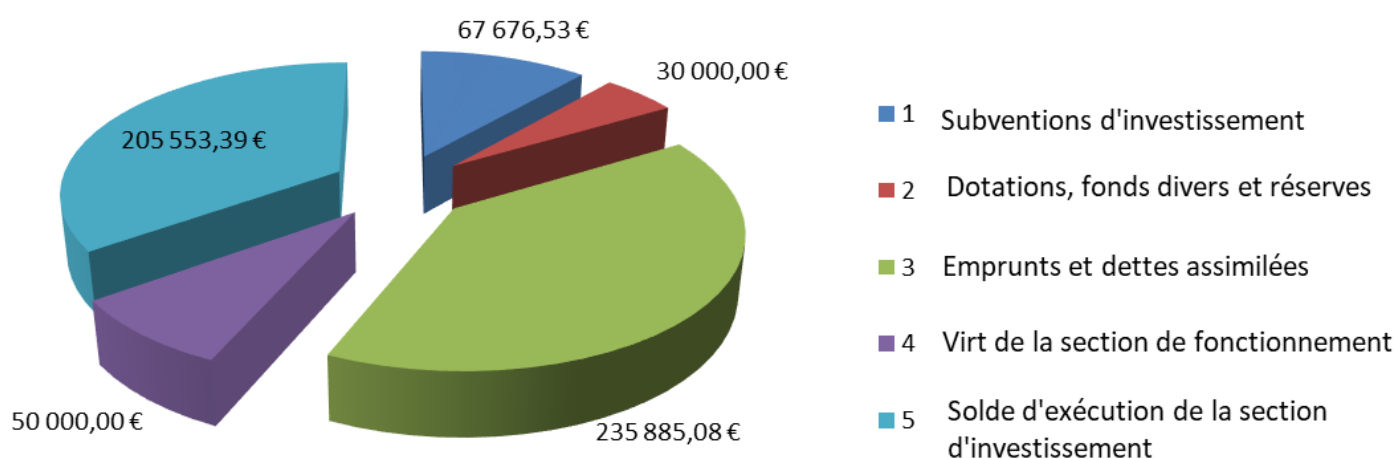


Dépenses de fonctionnement

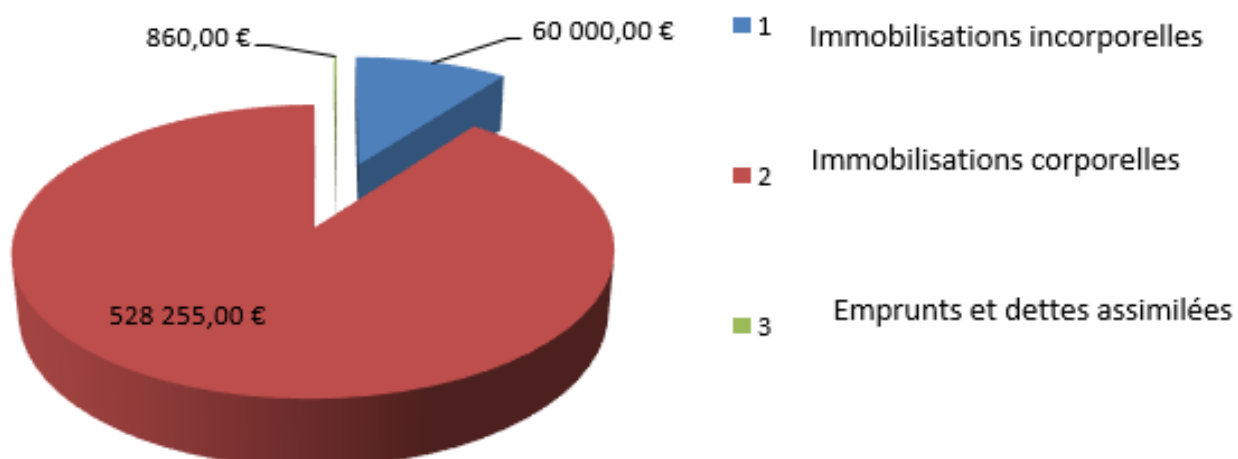


Le budget primitif 2021 pour la section d'investissement s'élève à 589 115,00 € en équilibre pour les recettes et les dépenses.

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement





↳ Réalisation de ralentisseurs avenue Charles de Gaulle



← Réfection d'un caniveau
Avenue Charles de Gaulle

Réalisation d'un caniveau
pour l'écoulement des eaux
pluviales
Avenue de la République

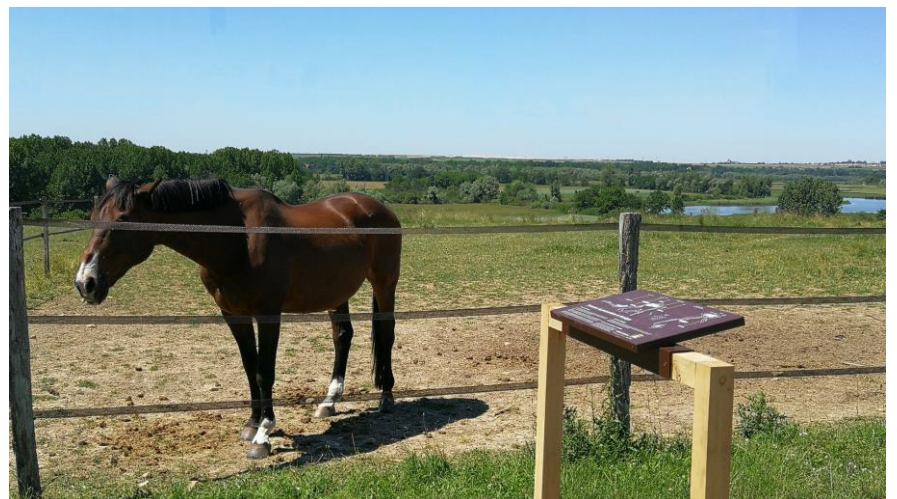


Changement des lanternes en LED
Avenue Charles de Gaulle



Réfection du trottoir rue André Dautriche

Pose d'une table d'orientation, sur
les hauts de Montigny, financée par
la CAMG





Rénovation et mise aux normes du jeu enfant
au parking du centre



GRANDE INCERTITUDE SUR LES DELAIS

LA FIBRE

Et pourtant tout avait bien commencé,

La commune a travaillé en étroite collaboration en début d'année 2021 avec le prestataire Sogestrel : validation des 328 prises pour les habitations, commande des armoires de rue... Le planning détaillé des travaux de déploiement devait nous être présenté en février/mars et puis plus rien...

Les explications de ce retard sont assez complexes; mais de manière synthétique, il est lié au rachat de Covage par SFR.

NB: La société Covage est mandatée pour l'installation de la fibre dans le 77 et dans le cadre de son rachat, il y a changement de prestataire (donc exit Sogestrel...)

Pour autant, nous essayons d'avoir des précisions quand au nouveau planning de déploiement, et nous vous informerons par un Flash Info Municipal dès que possible.

Vous trouverez sur le site de la mairie, en actualité, une information plus détaillée

<https://mairie-lesches.fr>



PRUDENT RETOUR A LA VIE NORMALE

VIE LOCALE

La France met fin de manière progressive à son confinement depuis le 11 mai dernier. Le plan de déconfinement est en cours et devrait se faire par étape. Le but : reprendre une activité sans pour autant déclencher une nouvelle vague de contagions.

Nos services s'adaptent : les permanences d'accueil en mairie se multiplient, de nouvelles manifestations se mettent en place... En espérant que la pandémie s'arrête enfin et que nous puissions retrouver une pleine liberté de mouvement !

ECOLE JACQUES-YVES COUSTEAU : Parlement des enfants

Député de la 8^{ème} circonscription de Seine et Marne, Jean-Michel Fauvergue rendait visite au groupe scolaire Jacques-Yves Cousteau le 7 juin dernier.



Dès le début de l'année scolaire, les élèves de la classe de Madame Poncet ont travaillé sur un projet de propositions d'articles de loi sur le thème de **'L'ALIMENTATION DURABLE ET EQUILIBREE'**.

Au travers de discussions, ils ont pris conscience de bonnes pratiques de consommation en terme d'alimentation, de limitations du gaspillage et des déchets, des méthodes de production biologique ou raisonnée. Leur candidature a été retenue au niveau de la 8^e circonscription ; et c'est dans ce cadre que Monsieur Fauvergue, député, leur a rendu visite début juin.

Les écoliers lui ont présenté les propositions d'article émanant de leurs débats et repris dans leur dossier de candidature. Ils l'ont ensuite questionné sur le rôle et le quotidien d'un député à l'Assemblée Nationale.

Même si leur dossier n'a pas franchi les sélections académique et nationale, nous les félicitons pour ce travail force de proposition.

ECOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL



La commune met en place pour la rentrée scolaire prochaine un « [Portail Famille](#) ».

Les parents devront inscrire les enfants à la cantine et/ou la garderie sur ce portail. Ils pourront ainsi recevoir la facture et payer en ligne.

Ce service sera effectif à partir du 2 septembre et vous sera expliqué en détail par un prochain courrier.



REMISE DES DICTIONNAIRES AUX ELEVES DE CM2

Christine GIBERT, présidente du Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique, remettra à chacun des 14 élèves du CM2 un dictionnaire.

Les futurs collégiens se verront également remettre un roman qu'ils pourront apprécier durant leurs vacances d'été bien méritées.



A LA RENCONTRE DE FRANCIS ET FRANCK NOS AGENTS COMMUNAUX

Francis NAVARRO et Franck BOEHM s'occupent tous deux de nos espaces publics depuis maintenant 9 ans.

En tant qu'agents techniques, leur rôle est d'assurer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien, des locaux et des équipements publics de la commune.



Avant d'arriver à Lesches en 2012, Francis était salarié au sein du groupe Axa où il assurait l'entretien du patrimoine immobilier. En véritable homme polyvalent, il assure aujourd'hui tout un panel de travaux indispensables à l'entretien de notre village : [réparer la fontaine, réhabiliter les jeux pour enfants, sceller \(encore et encore \) les poteaux de stationnement renversés, entretenir le lavoir, la voirie et le matériel communal...](#)

Franck, quant à lui, était en charge des espaces verts dans l'entreprise Gally. Arrivé quelques mois seulement après Francis, il prend en charge l'entretien de nos espaces publics : [entretien des extérieurs de l'école tous les mercredis, tonte et taille des arbres, désherbage du cimetière et des trottoirs, entretien du stade...](#)

Sans oublier les autres tâches annexes qu'ils se répartissent selon leurs emplois du temps respectifs : [boitage, salage des voiries en cas de neige, installation des guirlandes de Noël, ramassage des déchets verts en période estivale...](#)

Sous nos micros, Francis et Franck avouent être heureux de travailler à Lesches : « [Le poste me plaît et les conditions de travail sont agréables](#) », nous explique Francis. « Par exemple, j'ai beaucoup aimé participer à la reconstitution d'une vieille salle de classe lors des Journées Européennes du Patrimoine de 2020 ». Franck, de son côté, nous révèle : « [j'aime bien planter les fleurs et faire la taille des végétaux, pour obtenir de jolis résultats](#) ».

Petit bémol toutefois : l'incivilité de certains administrés. « [Tout le monde pense avoir droit à un traitement de faveur](#) », nous disent-ils d'une seule voix. En exemple, Francis et Franck reviennent sur le ramassage des déchets verts effectué actuellement tous les lundis. Ils ont pour consigne de ne collecter que les sacs vendus en mairie... Mais ils se font houspiller s'ils laissent les autres sur le trottoir ! Ou encore : « [les gens ne comprennent pas l'afflux des mauvaises herbes sur les trottoirs ou au cimetière](#) ». Nous avons beau leur expliquer que les produits phytosanitaires sont maintenant interdits et que le désherbage s'effectue à la main, ils ne sont pas compréhensifs ». Nous pourrions peut-être rappeler ici que l'entretien des trottoirs est à la charge du riverain...

LE CONSEIL DES JEUNES INAUGURE L'ACCROBRANCHE DE L'ÎLE DE LOISIRS

C'est enfin ouvert !

Samedi 29 mai dernier, sur invitation de Cyrille Marchadour, Directeur de l'Île de Loisirs Jablines / Annet, le Conseil des Jeunes a eu le plaisir d'inaugurer le nouveau parc accrobranche.

Unique en France, sans arbre ni branche, la structure auto-portée propose différents parcours, selon votre niveau.

Les plus téméraires pourront se lancer sur la plus longue tyrolienne d'Île de France au-dessus du lac !

Nota : Les réservations en ligne sont fortement recommandées.

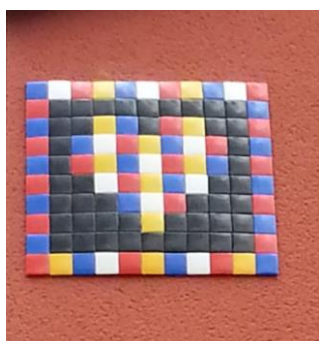


Récupérez en mairie votre carte d'accès gratuit !

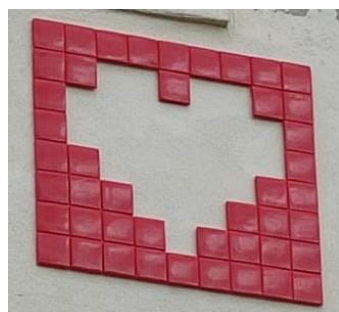
La carte d'accès à l'Île de loisirs de Jablines/Annet pour la période estivale est

disponible en mairie. Pour pouvoir la retirer, il vous suffit de vous présenter à l'accueil de la mairie munie d'une photo d'identité, de votre carte d'identité et d'un

justificatif de domicile. Elle est gratuite ! Le timbre forfaitaire de 5€ est pris en charge par la communauté d'agglomération Marne et Gondoire.



La particularité des œuvres de Técinka : des mosaïques représentant ou intégrant un cœur.



STREET ART : DÉCOUVREZ TÉCINKA

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a conclu un partenariat avec l'artiste de rue Técinka, pour qu'il positionne quelques unes de ses œuvres sur les communes de l'agglomération.

A Lesches, nous avons la chance d'avoir 3 mosaïques affichées sur nos murs... A vous de découvrir où elles se cachent !



LE JEU DE PISTE BALUDIK EST DE NOUVEAU OUVERT AU PUBLIC

Avec l'application numérique Baludik, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire propose des balades ludiques pour découvrir Marne et Gondoire en s'amusant !

À pied ou à vélo, en famille, entre amis... levez les indices et relevez des défis pour arriver à votre but !

Agathe Hérisson et la laïche du marais du Refuge

Dans la contrée de Lesches, Agathe Hérisson, historienne-aventurière part en expédition dans le marais du Refuge pour retrouver le dernier membre de la famille Laïche.

Pour cette mission, elle a besoin de toi !

Il faudra déchiffrer des messages, réciter des incantations, faire preuve de courage face aux esprits magiques...

Rejoins Agathe Hérisson dans cette aventure !

Environ 3 km
7 énigmes (environ 1h)
A partir de 6 ans.
Départ : parking du stade

Téléchargez l'application gratuitement sur votre mobile et choisissez votre parcours :
https://baludik.fr/balades/fiche_balade_parcours-b1438-agathe_herisson_et_la_laiche_du_marais_du_refuge-lesches-seine-et-marne-77

MARAÎCHER ET FOOD TRUCK

TOUS LES MARDIS SOIR DE 18H A 20H, PLACE DE LA MAIRIE

Le couvre-feu ayant été reculé, le maraîcher « Jardin de Ste Avoye » reprend ses horaires initiaux.

Depuis le 1^{er} juin, un nouveau food-truck s'est installé aux côtés du maraîcher : La Fricassée.

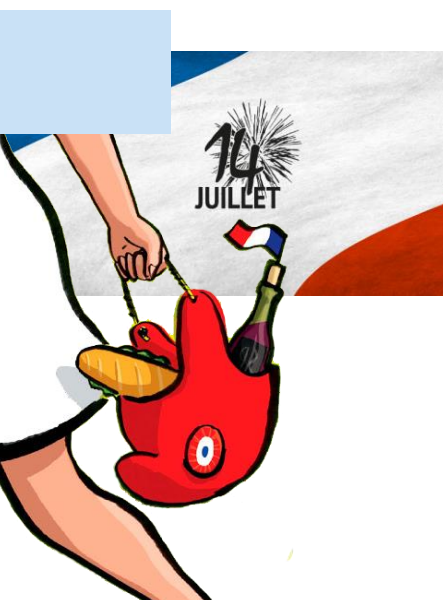
Sameh vous propose ses spécialités tunisiennes, mais aussi salades composées, poulet frit, fricassée au thon, tacos, panini...

Et pâtisseries orientales !





A VOS AGENDAS



PIQUE NIQUE REPUBLICAIN

Mercredi 14 juillet 2021 à 12H00,
la mairie vous propose de
participer au pique-nique
républicain

La fête nationale sera l'occasion, pour les Leschois, de se réunir en toute convivialité. Le rendez-vous est fixé à 12H00 sur le parking du stade, où des tables seront dressées.

Apportez votre pique-nique... La mairie vous offre l'apéritif !

JOURNEES DU PATRIMOINE

Si le temps le permet, un événement sera organisé au promontoire de Montigny, en partenariat avec la M.A.S. (Maison d'Accueil Spécialisée). Le thème de cette année : le patrimoine pour tous !

Notez déjà la date :
Samedi 18 septembre,
de 11h30 à 16h

WORLD CLEAN-UP DAY

Samedi 18 septembre 2021
Rdv à 11H00 devant la mairie

L'association World Clean-Up Day France a été fondée en mars 2017 par un groupe de citoyens pour la promouvoir sur notre territoire.

La mission du World Clean Up Day consiste à attirer l'attention sur la prolifération des déchets sauvages.

Si si ! Vous voyez les petits déchets jonchant les devants de votre restaurant préféré ou les détritres délaissés sur votre chemin de promenade voire même les tas de déchets bien volumineux dans les rues ou les abords des autoroutes...

Bref, vous l'aurez compris, l'association World Clean Up Day souhaite éveiller les consciences pour réduire l'impact environnemental.

Malgré les efforts entamés ces dernières années le volume des déchets sauvage est croissant. Les chiffres démontrent qu'il y a urgence à agir en modifiant nos comportements mais également en produisant et en consommant différemment.





ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

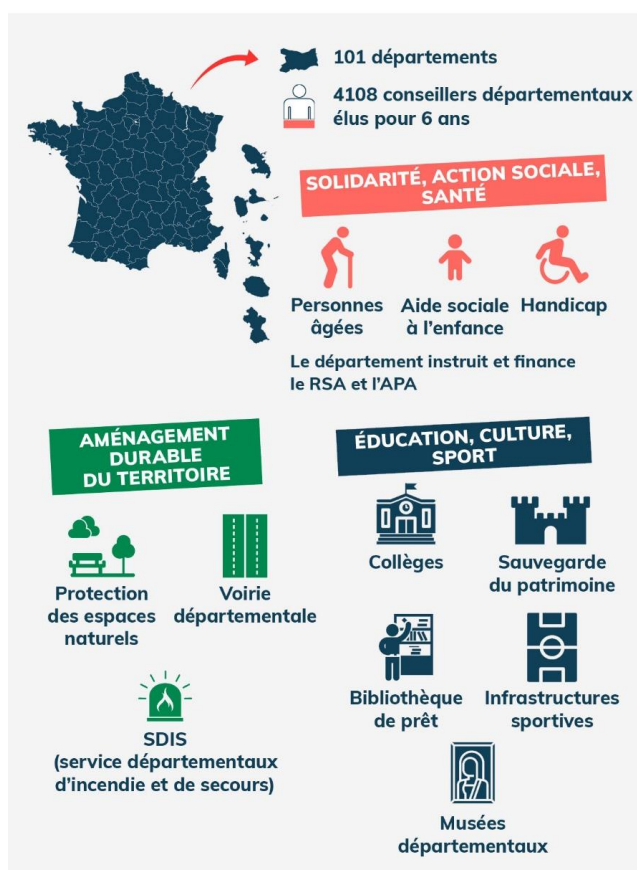
Ces élections, qui devaient avoir lieu en mars, ont été reportées aux dimanches 20 et 27 juin prochains pour ne pas risquer de créer de nouveaux foyers d'infection en pleine épidémie de Covid-19.

Même si elles ont lieu le même jour, il s'agit bien de deux élections différentes avec deux bureaux de

vote distincts.

Rappelons que la Région et le Département sont compétents pour prendre des décisions importantes dans de nombreux domaines de notre vie quotidienne :

Quel est le rôle du département ?



Quel est le rôle de la région ?



Participer à la vie de son pays est un acte citoyen essentiel ! La démocratie se nourrit de votre participation aux élections.

DISPOSITIF SANITAIRE

Toutes les mesures d'hygiène seront prises, dans chaque bureau de vote, pour garantir le bon déroulement des opérations de vote et la santé des électeurs et des personnels mobilisés.

Merci de vous munir de votre stylo à encre noire.

VOTE PAR PROCURATION

Durant ces deux scrutins de juin 2021, le mandataire peut être porteur de deux procurations.

Le mandataire doit répondre à deux conditions :

- Etre inscrit sur la même commune
- Ne pas avoir reçu d'autres procurations

Comment ?

- Remplir le le formulaire cerfa n°14952*01
- Se munir d'un justificatif d'identité admis pour voter
- Se présenter à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.
- Sur internet : maprocuration.gouv.fr

Quand ?

Les démarches doivent être suffisamment anticipées pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document.

C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier.



**Le bureau de
Lesches se tiendra
dans la salle du
conseil de la mairie.**

**Il sera ouvert de
8h00 à 18h00
sans interruption.**

QUELQUES GESTES SIMPLES SUFFISENT À RENDRE UN VILLAGE AGRÉABLE À VIVRE

CIVISME

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

La commune de Lesches adhère depuis quelque temps déjà au « Zéro Phyto » et, à ce titre, n'utilise plus de désherbants chimiques. De ce fait, vous pouvez voir apparaître sur vos trottoirs quelques herbes indésirables.

Bien sûr, les services techniques assurent l'entretien régulier de l'ensemble de nos voiries et massifs. Mais, dans l'intervalle de leurs passages, les « mauvaises herbes » affichent parfois une croissance très rapide et peuvent donner un aspect négligé à notre village.

Nous rappelons par conséquent que chaque administré est responsable de l'entretien des espaces situés devant chez lui. Cela implique que chacun doit apporter sa contribution en entretenant sa partie de trottoir et caniveaux.

STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

La prolifération anarchique des épaves et des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels.

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Il représente une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoque des nuisances visuelles et olfactives.

Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui de filières de collecte appropriées.

Ce genre d'incivilité est inacceptable... Gare aux sanctions !



L'article L. 541-3 du code de l'environnement permet au maire qui constate l'abandon de déchets d'informer leur producteur des faits qui lui sont reprochés, ainsi que des sanctions qu'il encourt. Il peut, mettre en demeure le producteur des déchets de prendre les mesures nécessaires pour en assurer l'élimination dans un délai déterminé. **Si cette mise en demeure reste infructueuse, il peut appliquer les sanctions administratives prévues : la consignation, l'astreinte, l'exécution d'office ou l'amende qui peut aller de 1 500 € à 150 000 €.**

MARNE ET GONDOIRE

DECHETTERIES DU SIETREM HORAIRES D'ETE

À la suite des nouvelles mesures gouvernementales et au changement d'horaire du couvre-feu, les déchetteries du SIETREM sont repassés aux horaires d'été habituels à compter du mardi 25 mai 2021.

	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	15h-19h	10h-19h30
Mardi, jeudi & vendredi	15h - 19h	9h-13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 19h		
Dimanche	9h- 13h		10h - 13h

www.sietrem.fr 0 800 770 061 Service à appel gratuits info@sietrem.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et de 14h00 à 19h00

PROGRAMME PRINTEMPS-ÉTÉ DU PARC CULTUREL DE RENTILLY MICHEL CHARTIER

Après de longs mois passés loin des spectacles et des artistes, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier vous propose votre programmation Printemps-Été.

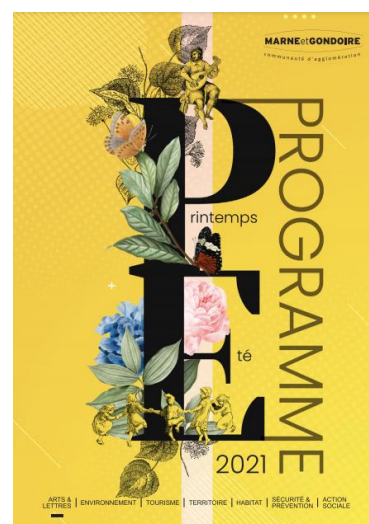
Le soleil est revenu pour mettre en lumière vos souvenirs d'enfance avec l'exposition Children Power au château ! Avec de nombreux rendez-vous en famille, qui ont tant attendu votre présence, cette saison printemps-été aura une saveur particulière pour votre retour au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

Pour télécharger le programme :
http://www.marneetgondaire.fr/uploads/media/Programme_A5_Printemps_Ete_2021_WEB.pdf

CIRCUITS DE RANDONNEES PEDESTRES

Marne et Gondoire offre une sélection d'itinéraires à pied de durées variées avec différents niveaux de difficulté : C'est la promesse de belles expériences à la rencontre d'une nature préservée et d'un patrimoine authentique...

<https://www.marneetgondaire-tourisme.fr/fr/decouvrir/les-activites-de-loisirs-sportives/randonner-sur-les-chemins-de-marne-et-gondaire/les-circuits-de-randonnee-pedestre/>





Le marais de Lesches, un puits d'histoire et de convoitises

Le marais de Lesches, c'est cet écrin de verdure, ce biotope unique, au cœur des boucles de la Marne. Sa faune et sa flore, d'une grande richesse écologique, justifient à elles seules que la zone soit classée et protégée. **La laiche, une plante marécageuse de la famille des carex, est à ce point typique des lieux, qu'elle est devenue l'emblème central sur le blason du village.**

Ici, la rivière forme un double-méandre sur les communes de Lesches, Jablines, Trilbardou, Vignely, Chalifert, Précy et Charmentray. Les géographes s'accordent à dire que le marais s'étend à l'emplacement même de l'ancien lit du Grand Morin. Suivant cette hypothèse, cette rivière se serait alors retirée (son embouchure sur la Marne se situe maintenant à plusieurs kilomètres vers l'est, à Condé-Sainte-Libiaire), laissant place à cet écosystème dont la formation remonterait à au moins deux mille ans.



HENRI I^{er} dit le libéral.
IX^{ème} Comte de Champagne.

Prenant sa source au sud de Lesches, le ru du Rapinet s'écoulait sur cinq kilomètres au sein du marais, mais ce sont essentiellement les eaux de la Marne, au rythme des crues et des décrues, qui étaient capturées ici. Depuis des millénaires, le lieu a donc été naturellement propice à la pêche surtout, mais aussi à la chasse, à la cueillette et enfin à l'agriculture.

Au 12^{ème} siècle, Henri 1^{er} le Libéral, Comte de Champagne et de Brie, fit donation des marais à son frère Hugues, l'abbé de Saint-Pierre de Lagny. Dès lors, c'étaient donc les Bénédictins de l'abbaye de Lagny qui, en tant que propriétaires des marais, en avaient normalement toute la jouissance. **Néanmoins, comme en atteste un acte daté de 1387, ils accordèrent aux habitants des alentours « tous droits de paturage pour leurs bestes estre et menger aux marez dudit de Lesches ».** Ils eurent également la permission d'y pêcher, en certaines saisons, « à la main ou à la cage » exclusivement.

Mais les Bénédictins, par la suite, allaient devoir sans cesse faire surveiller le marais, et même défendre juridiquement leurs droits de propriété sur celui-ci. D'une part, des villageois braconnaient leurs terres marécageuses, et ce de façon très organisée.

En 1406, les religieux de Lagny louèrent leur ferme de Platry, située à Jablines, à un certain Jeannenin Pocquet. Ce dernier exploita les terres, les étables et les bergeries pour lui-même, et fit surtout fonction de garde-pêche local. Plusieurs pêcheurs, notamment de Chalifert, furent ainsi interpellés et poursuivis devant la juridiction de Lagny. Pour avoir tendu des lignes, des verveux, des filets, et pêché dans les douves des Bénédictins, les braconniers furent ainsi condamnés à de lourdes amendes. Malgré la position de vigie du Platry, **il était difficile de repérer tous ces agissements pour le garde-pêche, car les maraudeurs n'hésitaient pas à se cacher entre les joncs et à relever leurs nasses pendant les nuits sans lune.**



D'autre part, quelques seigneurs contestèrent tour-à-tour aux Bénédictins l'usufruit intégral des marais. Ou bien ils faisaient directement concurrence à leur pêche. Ainsi, le seigneur de Neuilly-sur-Marne jeta à un moment son dévolu sur ces territoires. Quant à lui, le seigneur de Trilbardou, et propriétaire du château du même nom, confortait son fermier dans son bon droit sur les pâtures situées de son côté. Sur ces terres de Jablines, le seigneur Geoffrey de Saint-Gobert, lui, avait fait creuser un fossé pour amener dans ses étangs les poissons des marais de Lesches et de Platry. S'ensuivit un démêlé qui dura bien un demi-siècle, avant qu'un accord à l'amiable ne fut trouvé, vers l'an 1400, entre les seigneurs de Jablines et l'Abbaye Saint-Pierre de Lagny.

Enfin, les dernières complications pour les usagers émanèrent du gouvernement lui-même, qui en termes clairs cherchait à s'approprier les marais de Lesches, dans le but d'alimenter le trésor royal. Sous le règne d'Henri IV, on décida au plan national du dessèchement des marais, afin de convertir les marécages en terres labourables. C'était, selon les experts, le meilleur moyen d'enrichir les sujets du royaume, comme cela avait été expérimenté avec les marais asséchés du Poitevin (pour dessécher un marais, on creuse de grands fossés). **Répondant à un édit royal de 1551, toutes les paroisses voisines s'empressèrent de faire éditer des titres, qui justifiaient aux habitants la liberté d'usage et de pâturage sur ces terres.** Alors, les villageois, de Trilbardou et Charmentray notamment, furent inlassablement assignés, d'abord par le procureur du roi, puis au nom du réformateur des Eaux et Forêts, et même à l'initiative du Parlement de Paris : pour ne pas être privés de leurs droits, ils devaient sans cesse produire leurs titres et justifier des conditions de leur jouissance sur les terres.

Contrairement à la grande majorité des riverains, les quelques seigneurs locaux avaient soutenu le projet gouvernemental de dessèchement et même manœuvré activement en ce sens. Ils avaient bien perçu les avantages, qu'ils tiraient alors de ces terres rendues fertiles, et la manne financière qu'elles finiraient par représenter. Ainsi, le Sieur du Refuge, seigneur de Précý, initia en 1643 un procès à la fois contre les usagers et contre le seigneur de Montigny. Cette plainte donna lieu, soixante ans plus tard, à une transaction avantageuse en faveur du Sieur du Refuge, puisqu'il vendit à crédit ses prairies aux usagers pour 7200 livres, soit une jolie somme pour l'époque.



Eustache de Refuge, seigneur de Précý et de Courcelles (1564 - septembre 1617)



On voit bien comment, pendant des siècles et des siècles, le marais fut non seulement un lieu de vie riche historiquement, mais aussi un enjeu économique important.

Avec la Révolution Française et le 1er Empire, l'église et les seigneurs furent grandement dépossédés de leurs propriétés, sur les marais comme ailleurs. **Au mois de mai 1815, les habitants de Lesches se partagèrent équitablement la parcelle reconnue à la commune, et chacun devint donc officiellement propriétaire de quarante-sept ares de terrain.**

Au milieu du 20ème siècle, une entreprise d'alevinage de brochets s'établit quelques temps le long du ru du Rapinet. Elle troubla alors la communauté des pêcheurs, qui dans l'installation de cette ésociculture, voyaient surtout disparaître l'habitat naturel des gros poissons et leurs espoirs de prises légendaires.

Aujourd'hui, malgré la création de lacs artificiels (l'Ile de Loisirs de Jablines) et de grandes sablières d'extraction à proximité, le marais est redevenu un endroit vierge, verdoyant, à la beauté fragile et poétique.

En juillet 2003, pour prévenir l'ouverture de carrières par la REP, des fouilles archéologiques y étaient menées, donnant lieu à de formidables découvertes. En effet, les chercheurs mirent au jour les vestiges d'une présence humaine, s'étalant du Néolithique (environ 7000 ans avant J.-C.) à l'époque gallo-romaine : de simples tessons, des haches en silex taillées et polies, ainsi que des vases et des cuillères en céramiques. A cette occasion, on découvrit même une sépulture multiple, datant de 4500 ans à 3500 avant J.-C., où les deux squelettes sont comme enlacés l'un dans l'autre. Chargés d'espoirs et de mystères, ces deux êtres sont le témoignage vibrant de notre histoire commune.



Une sépulture collective découverte en 2003 au pré du Refuge

Tristan Gouraud

Source : La Grangée de l'Histoire



NUMEROS UTILES

SANTE		SECURITE	SERVICES COMMUNAUX
Pompiers 18	Samu 15	Police 17	Mairie de Lesches 01 60 43 81 98
SOS Médecins 08 25 33 36 15		Gendarmerie d'Esblly 01 60 04 20 43	Ecole de Lesches 01 60 43 88 50
Hôpital de Meaux 01 64 35 38 38	Hôpital de Marne la Vallée 01 60 10 61 10		Ecole de Jablines 01 60 43 87 52



HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Lundi de 14h00 à 19h00

(Fermeture à 17h00 pendant les vacances scolaires)

Mardi de 14h30 à 17h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

En dehors de ces horaires, les services de la mairie peuvent vous recevoir sur rendez-vous en téléphonant au : 01 60 43 81 98

Etat civil

Naissances

LETELLIER Noé le 30/11/2020
 DAST Léo le 25/12/2020
 LECLÈRE Candice le 09/02/2021
 ALBERICI Nina le 09/03/2021
 LARDON Alice le 16/05/2021
 BAZIN Ella le 20/05/2021
 HOLVEQUE Charli le 30/05/2021

Décès

ARSLAN Sefer le 14/05/2021

Comité de rédaction:

Rédactrice en chef : Christine Gibert

Ont participé à ce bulletin : Patrick Davourie, Cathya Khetal, Alain Kolopp, Tristan Gouraud

Création : Patrick Davourie, Cathya Khetal

Imprimé par nos soins sur papier recyclé. Dépôt légal de la publication juin 2021